

POLE ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Développement des pratiques sportives

Metz, le 28 janvier 2010

18

R A P P O R T

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations sportives sont par essence des structures de proximité qui assurent l'accueil des pratiquants sportifs à l'échelle de la commune ; elles sont ouvertes à tous les publics, qu'elles prennent en compte dans la diversité de leurs aspirations et à qui elles offrent une gamme étendue de disciplines. Chaque messin, quels que soient son âge, son lieu de résidence, ses attentes (sport – loisir, sport de compétition, sport-éducation, sport-santé, etc. ...) pourra trouver à METZ un club et une discipline sportive adaptée à ses besoins.

La ville trouve dans son tissu associatif sportif un relai de ses propres orientations en matière sportive, que ce soit dans le travail effectué dans les quartiers, la prise en charge éducative des enfants et des adolescents, l'animation du territoire ,le rayonnement à l'extérieur de la ville, l'accès des personnes en situation de handicap au sport, ...

Ainsi, parce qu'ils sont des lieux où s'exprime une forme de « service public du sport », la ville a fait le choix de reconnaître les clubs locaux comme une des pierres angulaires de sa politique sportive et de les accompagner dans leurs actions.

Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes, de la mise à disposition d'équipements à l'aide financière sous forme de subvention, en passant par l'appui logistique aux manifestations sportives ou le conseil et l'information concernant le fonctionnement associatif.

Une démarche nouvelle sera initiée cette année, qui permettra de renforcer encore le dialogue avec les clubs messins au cours d'une Université d'été qui réunira au mois de juin 2010 l'ensemble des associations bénéficiaires des aides de la ville et durant laquelle les principales questions posées par la relation entre la Ville et les clubs locaux pourront être débattues.

Une forme renouvelée du partenariat avec les plus importantes structures sera par ailleurs développée, par la mise en œuvre d'une convention d'objectifs et de moyens ; celle-ci a pour vocation , dans le cadre d'un processus de mise en convergence négociée des objectifs du club et de la ville, de préciser les engagements réciproques dans une perspective pluriannuelle. Les contacts avec les clubs concernés sont engagés et les conventions sont en cours d'élaboration ; elles seront soumises au Conseil Municipal lors d'une des prochaines séances. Dans l'intervalle, des avances sur subventions sont proposées aux clubs concernés .

Parce que le mouvement associatif local est un tissu vivant, les aides de la ville se doivent de prendre en compte les évolutions de celui-ci : des activités nouvelles méritent d'être soutenues , des clubs ont fait des efforts de mutualisation qui méritent d'être encouragés ,de nouveaux clubs émergent parfois ,des résultats sportifs (montée ou descente d'équipes) varient d'une année sur l'autre et entraînent un ajustement des dépenses,...

En prenant en considération les diverses associations qui agissent en faveur du développement de la pratique locale du sport et en tenant compte de l'intérêt que présentent les activités proposées tant sur le plan du développement physique et de la santé, que de l'éducation, de la citoyenneté, de l'intégration et de la cohésion sociale, la Municipalité entend poursuivre et renforcer son soutien aux associations sportives messines.

Ainsi, dans le cadre du crédit inscrit au budget de l'exercice 2010 et après avoir examiné les demandes présentées par les différents clubs sportifs messins en vue d'une participation de la Ville de Metz, la Commission des Sports réunie le 5 janvier dernier propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant total de 563 120 euros, les subventions suivantes :

- Sport haut niveau : 202 300 €
- Sport amateur : 358 900 €
- Dépenses d'équipement : 1 920 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

MOTION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Sport de haut niveau – subventions de fonctionnement

Club d'Echecs Metz Fischer	16 900 €
	(dont 10 350 € déjà attribués)
Rugby Club Metz Moselle	82 000 €
	(dont 20 000 € déjà attribués)
AS Pouilly Metz Volley Ball	38 400 €
	(dont 22 200 € déjà attribués)
Société des Régates Messines	35 000 €
	(dont 17 300 € déjà attribués)
Union Sainte Marie Metz Basket	30 000 €

Sport amateur – subvention de fonctionnement

Association Sportive des Cheminots de Metz	9 270 €
ASPTT Metz	60 000 €
ASPTT Metz (dans le cadre de la convention	
APM/ASPTT/VILLE DE METZ)	6 800 €
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré –	
USEP Moselle	3 300 €
Association Sportive et de Loisirs de la Police	300 €
Metz Lorraine Japon	600 €
Budokaï Metz Haku Un Kan	550 €
Waka Matsu Dojo	400 €
Karaté Club de Metz	4 220 €
ASPTT Metz – Section Judo	2 000 €
Metz Judo – Jujitsu	3 100 €
	(dont 1 300 € déjà attribués)
Boxing Club de Metz	1 550 €
Boxing Club Messin	1 550 €
Ecole Française des Echecs de Metz	2 700 €
Club d'Echecs Alekhine	5 570 €
ASPTT – Section Echecs	230 €
Metz Gymnastique	52 000 €

(dont 20 000 € déjà attribués)

Association de Gymnastique Volontaire – Section de la Seille	230 €
ASPTT – Section Gym Volontaire	230 €
Sport de Glace	20 000 €
Amicale de Pétanque de Magny	440 €
La Boule Messine	10 500 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 400 €
La Ronde Pétanque	7 750 €
Association Tennis Club de la Natation Messine	6 500 €
Tennis Club de Magny	1 050 €
Sport Metz Ecole Club de Tennis	13 000 €

(dont 4 900 € déjà attribués)

Association Badminton Marly Metz	1 030 €
Metz Badminton	3 200 €

(dont 1 550 € déjà attribués)

Société de Tir de Metz	2 000 €
Société d'Escrime de Metz	9 700 €
Para-Club Sportif de Metz	170 €
Entente Sportive Messine	11 000 €
Amicale du Personne Municipal – Section Foot	8 000 €
Union Lorraine de Plantières	12 000 €
Club Omnisport de Bellecroix	15 000 €
Football Club de Metz Devant les Ponts	16 000 €
Metz Magny Handball	2 600 €
ASPTT Metz – Section Basket	3 500 €
Baseball & Softball Club de Metz	1 250 €
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 550 €
Handicap Evasion Lorraine	900 €
Handisport Metz	1 050 €
Union Sportive et de Loisirs des Sourds de Metz	700 €
Amicale des Pêcheurs du Sablon	960 €
Metz Plongée Loisirs	1 030 €
Nautilus Club de Metz	500 €
Plongée Nature VTT	370 €
Association Sportive des Sapeurs Pompiers de Metz	450 €
Société de Natation de Metz	16 500 €

(dont 8 000 € déjà attribués)

Club Gambetta	2 000 €
Cercle de Yachting à Voile de Moselle	5 670 €
Kayak Club de Metz	23 000 €

(dont 11 000 € déjà attribués)

Club Touristique Lorrain de Metz	540 €
Nancy Metz à la Marche	820 €
Les Amis de la Nature	390 €
Cyclo Club de Metz	500 €
Billard Club de Metz	720 €
Amicale du Billard de Magny	260 €
Ultimetz	300 €

Subvention d'équipement

Para Club Sportif de Metz (acquisition d'une voile de compétition)	120 €
Handisport de Metz (acquisition de matériel d'escrime)	1 500 €
Amicale du Billard de Magny (acquisition de tapis de billard)	300 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer, le cas échéant, tout document contractuel se rapportant à ces subventions, notamment les conventions à intervenir avec les associations sportives ainsi que le ou les avenants éventuels.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD